

Conseil communal
Echandens

Procès-verbal de la séance du 17 mai 2010

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du 1^{er} mars 2010 ;
2. Présentation, par les lauréats du concours d'architecture, du concept « Flex » ;
3. Crédit d'étude en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugey (Préavis No 02/2010 ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du Bureau ;
6. Divers et propositions individuelles.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Monique Arzenton, Marinette Gorgerat et MM. Lorenzo Carrea, Arnaud Isoz, François Pache, Jean-Bernard Racine, Christophe Tschanz et Claude-Alain Vuillerat. Non excusées : Mmes Adelheid Addor et Karin Künstner.

Mlle Camille Bohner et M. François Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

Avant de tenir la séance, M. Philippe Diserens invite l'assemblée à se lever et à observer quelques instants de silence en la mémoire de Mme Daphné Ann Lovely, maman de notre syndic, M. Philip Panchaud.

1. Procès-verbal du 1^{er} mars 2010

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Présentation, par les lauréats du concours d'architecture, du concept « Flex »

M. Philippe Diserens précise que cette présentation fait partie intégrante de l'ordre du jour mais que ce dernier est totalement séparé du préavis No 02/2010. Il cède ensuite la parole à MM. Pfund et Gallina qui nous font une présentation de leur société et de leurs activités ainsi que du projet détaillé de la salle villageoise et de l'aménagement de la place du Saugey.

3. Crédit d'étude en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugéy (Préavis No 02/2010)

M. Jean-Marc Landolt tient tout d'abord à rectifier à la page 6 du préavis, à la première ligne, il faut remplacer le mot « Est » par « Ouest ».

M. Jean-Marc Landolt souhaite apporter un complément d'information sur quelques points que la Municipalité considère comme particulièrement importants:

*– Il s'agit tout d'abord de la **démarche** entreprise à la suite du refus du projet en 1999, avec l'enquête auprès de la population à l'initiative de la motion Moinat-Vogel, puis le concours d'idées en 2003 concluant notamment à l'implantation au centre d'Echandens d'une salle villageoise, puis de 2006 à 2009 la révision du PGA avec l'abrogation du PPA « centre-Village », et finalement de l'organisation d'un concours d'architecture à deux niveaux dont les lauréats viennent de vous présenter le projet classé au premier rang par le Jury.*

*– De retenir la proposition du Jury de poursuivre l'étude du projet FLEX, avec la **prise en compte des recommandations** visant notamment à affiner le traitement architectural de l'ensemble bâti.*

*– Le choix du projet représente parmi les quelques 51 projets du concours celui qui propose la **meilleure intégration** dans le milieu construit au centre du village. Il faut relever aussi qu'il est le **plus économique** des quatre projets retenu au 2ème niveau du concours.*

*– De **compléter le programme initial** du concours avec l'intégration de WC publics accessibles en tous temps, la création d'un emplacement de type « mini déchèterie », d'un local pour la voirie et d'un autre pour l'auberge communale.*

*– La Municipalité s'adjoindra les services d'un professionnel afin d'organiser, dans les meilleures conditions possibles, une **démarche participative** des différents groupes d'intérêts pour le suivi des études.*

M. Thierry Pache, président de la commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport mais rappelle que la commission s'est également penchée sur d'autres investissements futurs et importants que la commune devra effectuer.

M. Philippe Diserens ouvre la discussion.

Mme Monique Brandt demande s'il y aura deux entrées séparées pour le foyer et la salle principale et demande des précisions sur l'emplacement des places de parc.

M. Jean Martin souhaite que la surface réservée aux places de jeux ne soit pas inférieure à l'actuelle, étant entendu qu'il pourrait y en avoir deux

Mme Nicole Ayer demande si le mode de chauffage a déjà été défini et à quelle distance des commerces se trouveront les places de parc et si ces dernières seront payantes.

Mme Jacqueline Guidetti demande de quelle manière sera l'accès aux salles du 1^{er} sous-sol et si le revêtement en gravier fin est une bonne décision. On pourrait imaginer un toit en verdure.

M. Edy Bridy relève l'importante différence entre les fr. 9'000'000.-- du budget et le montant de fr. 13'000'000.-- qui est maintenant articulé.

M. Jean-Pierre Nerny note que le prix au m3 est très élevé.

M. Michel Pellegrinelli note aussi que le prix au m2 pour le financement de la place du Saugey est également élevé.

MM.Frund et Sallina essaient de répondre à ces questions, tout en sachant que beaucoup de points ne sont pas encore définitifs et qu'il y a encore beaucoup de détails à préciser et que ces derniers dépendront des soumissions. Quant aux questions des prix au m2 ou au m3, M. Jean-Marc Landolt assure qu'ils sont parfaitement dans la moyenne pour ce genre de travaux. En ce qui concerne, la différence de fr. 4'500.000-- entre le budget et le projet provient de la construction du parking souterrain.

La parole n'étant plus demandée, il donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 02/2010
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (1 non- 2 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 800'000.-- pour en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugey,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

4. Communications municipales

M. Philip Panchaud

TPM

En décembre 2009, une pétition des habitants du quartier Moulin-Delay-Grassey, munie de plus de 300 signatures, a été adressée à la Municipalité de Morges. Cette pétition faisait suite à la publication du nouvel horaire des TPM et demandait le retour à une desserte du quartier

par la ligne de bus 701. En effet, suite à une modification du tracé de la ligne 701 par les MBC, le quartier se voyait desservi par la ligne 703, perdant ainsi des prestations régulières pour un horaire moindre avec une cadence à 30 minutes en semaine jusqu'à 18 heures seulement et sans service le week-end. Les MBC ont, dans un premier temps, augmenté la cadence de la ligne 703 à 15 minutes en heure de pointe et ont pris les mesures suivantes :

Durant la semaine, renforcement de la desserte du quartier par l'adjonction de courses assurées par bus et par taxis pour les dernières courses de fin de soirée.

Le samedi, consolidation de l'horaire avec l'ajout de courses assurées par bus en début de matinée et en fin de journée et par taxis en soirée.

Le dimanche, mise en place d'un service de taxis à l'heure sur la journée et la soirée.

La Ville de Morges prend à sa charge, à titre exceptionnel, un montant de Fr. 43'000.--. Grâce à cela, le montant de la participation de notre commune au déficit budgété reste inchangé.

Naturalisation

Ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie d'Echandens :

Selon la procédure de Naturalisation facilitée (art. 25 LDCV) des étrangers nés en Suisse :

- M. Daniele De Col, né le 26.07.1983 à Lausanne.

Selon la procédure de Naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV) :

- M. et Mme Volker et Margrit Fischbach.

Office du tourisme de Morges

La Municipalité a décidé d'adhérer à l'office du tourisme de Morges. Cela permettra de mettre le village en valeur et de le faire connaître par un autre outil de promotion. Le coût annuel est actuellement de Fr. 520.--.

Police

Monsieur Yvan Steinmann, qui auparavant partageait son activité entre la voirie et les tâches du 5^{ème} processus est, depuis le 1^{er} avril 2010, 100% au service de la sécurité municipale. Le mandat de Juggers sécurité prend fin à cette même date, les rondes nocturnes étant effectuées par notre agent.

Surveillance mutuelle : La séance que nous avons eue le 16 février dernier à la grande salle a porté ses fruits. En effet, un système d'auto-surveillance est actuellement en place dans 4 secteurs de la commune et compte quelque 97 partenaires sur Echandens.

L'Etat a demandé aux communes du canton de se prononcer, de manière provisoire, pour le 31 mars 2010, en faveur d'une des trois variantes suivantes :

- Constituer son propre corps de police
- Intégrer ou créer une association intercommunale
- Confier la sécurité de son territoire à la Police cantonale

Ainsi que vous le savez, notre commune fait partie de Sécurité Région Morgienne. Nous avons donc répondu que nous faisons partie de cette entité. Bien que ceci soit connu et accepté par le canton depuis plus d'une année, l'Etat émet maintenant des réserves sur notre possibilité future d'y appartenir...

Suite au prochain numéro ...

Solar Impulse

La Municipalité a décidé de subventionner Solar impulse en achetant pour Fr. 200.00 la cellule photoélectrique N° 1026. Gageons que Bertrand Picard et son équipe porteront bien haut le Numéro Postal d'Acheminement de notre commune.

Energie solaire – Bis

Le vieux boiler du collège du Chaney a été remplacé par un plus grand d'une capacité de 500 litres. L'électricité fournie par les panneaux solaires sera utilisée pour le chauffer.

M. Guy Richard

Récupération du verre usagé

Vous l'aurez certainement remarqué, un nouveau container à verre a été mis en place à la déchèterie et plus récemment un deuxième sur la place derrière l'Auberge communale, ceci dans l'objectif de collecter un maximum de verre par teinte séparée, dans un but écologique et surtout économique. On obtient une économie d'énergie de 25 % en produisant du verre neuf avec du verre recyclé. Seul le verre trié par couleur peut être fondu et recyclé sans problèmes. Depuis quelques années, la Confédération a introduit une taxe anticipée de recyclage. Les fonds ainsi récoltés sont gérés par Vetroswiss. La rétrocession est variable selon les années et en fonction du mode de recyclage. Seul le verre trié par couleur obtient le 100 % de rétrocession.

Pour exemple : En 2009, nous avons obtenu une rétrocession de Fr. 7'145.60 pour les 111'800 kg récoltés en 2008. Si la totalité du verre avait été trié par couleur, nous aurions obtenu le double de cette somme.

La Municipalité vous invite donc à faire bon usage des containers mis à disposition.

Personnel de voirie

Après plus de 26 années passées au service de la voirie, M. Eric Golaz a fait valoir son droit à une retraite bien méritée. Il quittera officiellement sa fonction au 31 mai 2010. Nous le remercions d'ores et déjà pour sa fidélité et son engagement au service de notre commune.

Le poste de M. Golaz a été mis au concours. 13 offres nous sont parvenues. La Municipalité a retenu la candidature de M. Manuel De Freitas Sequeira, établi à Echandens depuis une dizaine d'années. Il a débuté son activité au service de la voirie le 1^{er} mai 2010.

Sollicité par une commune presque voisine, pour reprendre le poste de chef de la voirie, M. Claude-Alain Rouge, notre jardinier, a fait part de sa démission pour le 31 mai 2010. Nous regrettons vivement son départ. Nous le remercions infiniment pour sa forte contribution à l'embellissement de notre village. Nous lui souhaitons également beaucoup de satisfactions dans sa future fonction.

Le poste de M. Rouge a été mis au concours. La Municipalité n'a pas encore retenu de candidature.

M. Michel Pache

Route de Lonay

Profitant des travaux effectués par la Commune de Denges sur la route de Lonay (route des patates), la Municipalité a réfectionné la chaussée située sur notre commune, depuis la Poste jusqu'à la station de lavage. Coût des travaux selon devis : environ Fr. 25'000.00 TTC.

M. Jean-Marc Landolt

Préavis N° 04/2008 – Crédit pour l'organisation d'un concours de projet en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugey.

Dans sa séance du 28 avril 2008, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 300'000.-- en vue de réaliser le concours de projet mentionné en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 04/2008	Coût effectif
Travaux préparatoires	28'879.85	29'876.20
Phase A, 1er tour et B, 2ème tour	91'201.75	77'772.10
Prix et mentions	161'400.00	148'740.00
Réserve pour imprévus et divers	18'518.40	13'113.95
Coût total des travaux TVA incluse	300'000.00	269'502.25

5. Communications du Bureau

M. Philippe Diserens rappelle les dates du 28 juin 2010 pour la procahine séance du conseil communal et le samedi 19 juin 2010 pour la course annuelle.

Il félicite les tireuses et tireurs qui ont participé au Tir de l'amitié du 5 mai 2010 ainsi que les membres du conseil qui ont victorieusement échangé quelques ballons de volley-ball avec l'équipe de la Jeunesse lors de.....

6. Divers et propositions individuelles

M. Philip Panchaud remercie l'assemblée pour les témoignages de sympathie que sa famille a reçus lors du décès de sa maman.

M. Philip Panchaud relève qu'il a assisté à l'inauguration de la chapelle de La Longeraie à Morges et passe la parole à M. Olivier Peissard qui remercie également les communes pour le financement qu'ils ont apporté pour le financement de la rénovation de cette chapelle.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.45.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin